



Taxe d'apprentissage – Réforme 2020

Ayez le bon réflexe... Choisissez le Pôle de formation Pasteur

LE SAVIEZ-VOUS ? Le « Solde de la taxe d'Apprentissage » correspond à 13% de la Taxe d'Apprentissage. Cette fraction est destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur et peut être versée directement à une école habilitée.

Pourquoi choisir le Pôle de formation Pasteur ?



Un taux d'insertion professionnelle de 96%

Le Pôle de formation Pasteur se positionne au cœur d'un environnement économique propice à l'emploi. Face à une demande croissante en professionnels de santé, le Pôle de formation Pasteur constitue une véritable pépinière de recrutement pour les entreprises.



Une certification ISO 9001 – référentiel 2015 et Veriselect

Cette double certification impose un gage de qualité et de confiance vis-à-vis des apprenants du Pôle de formation Pasteur, de leurs parents, et des partenaires institutionnels du centre, économiques comme professionnels.

Une offre de formation complète dans le secteur : Santé et sciences de la Vie

Le Pôle de formation Pasteur propose près d'une vingtaine de formations professionnelles dans le secteur de la Santé et des Sciences de la Vie, allant des niveaux infra-bac au niveau post-bac. Par la qualité et la pluralité de son offre de formation, il a été reconnu Pôle de référence dans les Métiers de la Santé et des Sciences de la vie.

NOS FILIÈRES

Diététique – Optique Lunetterie – Optométrie – Assistance Dentaire – Assistance Médico-sociale – Prothèse dentaire – Assurance Qualité en industrie – Analyses de Biologie Médicale – Préparateur en Pharmacie – Dermocosmétique Pharmaceutique – Commerce et Management – Gestion en Administration – Gestion en frais de Santé-Esthétique-Petite Enfance



CHIFFRES CLÉS

1962 Création du Pôle de formation Pasteur

2013 Extension des locaux et reconnaissance en tant que Pôle de référence dans les Métiers de la Santé et des Sciences de la Vie

30/11/2018 Inauguration du Pôle de Formation Pasteur par Madame la Ministre du Travail Muriel PENICAUD

632 Nombre d'apprenants formés cette année au Pôle de formation Pasteur

96% Taux d'insertion professionnelle de nos apprenants

80% taux de réussite aux examens en 2019

416 Nombre d'entreprises qui nous ont fait confiance en nous versant leur taxe d'apprentissage en 2019 et que nous remercions vivement.

Votre taxe d'apprentissage – nos actions

En nous versant votre taxe d'apprentissage, vous participez à l'amélioration de nos formations et soutenez notre projet d'établissement :

Axe 1 :

Développer l'alternance et répondre aux besoins de formation des acteurs concernés dans la région Grand Est

Axe 2 :

Améliorer l'appareil de formation et mettre en œuvre de nouveaux processus d'acquisition des compétences et des savoir-faire grâce à une équipe éducative performante

Axe 3 :

Sécuriser les parcours en accompagnant les apprenants vers la réussite de leurs projets personnel et professionnel (insertion et employabilité)

Axe 4 :

Améliorer la vie de l'apprenant et des salariés en soutenant leur développement personnel et culturel

« Vous aussi, participez à la formation des professionnels de santé de demain, dont nous aurons tous besoin. »

Quand verser votre solde (ou barème) de taxe d'apprentissage ?

Vous pouvez nous faire parvenir votre versement entre le **1^{er} janvier 2020 et le 31 mai 2020**

Dès réception, nous vous adresserons un reçu libératoire

Ecole Technique Pasteur-CEPMSSV
13 Rue des Docks Rémois
BP9 – 51450 Bétheny
N°UAI : 0512070Y

Interlocuteur financier :
Sonia BRILLI – 03 26 87 88 38
s.brilli@cfpast.com

Pour mieux nous connaître

Notre site internet : <http://cfpast.com>

Sur nos réseaux sociaux : Facebook (@cfpasteur) et Twitter (@c_pasteur)

Notre prochaine journée Portes Ouvertes : le 07/03/20

